

3A Consultant

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28, Chemin des Fournettes
69510 SOUCIEU EN JARREST
978 956 738 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 mai 2025,
A 15 heures 30,

Monsieur Eric LAIDEBEUR,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
3A Consultant,

Seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 28, Chemin des Fournettes, 69510 SOUCIEU EN JARREST au 1340 route des Vieux Chênes – 69620 SAINTE PAULE à compter du 1^{er} juin 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1340 route des Vieux Chênes – 69620 SAINTE PAULE"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Les présentes sont signées par voie électronique conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, par procédé de signature électronique DocuSign.

L'Associé Unique
Eric LAIDEBEUR

Signé par :

Eric LAIDEBEUR

4487B5E6B15C4A5...